

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD PAR DECLARATION DE PROJET.

Construction d'un programme de 40 logements Sente du Gui

Par arrêté municipal du 31 mai 2023, une enquête publique est organisée pour une durée de 31 jours, du mardi 27 juin 2023 au jeudi 27 juillet 2023.

Le dossier d'enquête publique comporte, notamment, le dossier de mise en compatibilité du PLU, les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier et support informatique au service urbanisme de la commune aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et à l'accueil de la mairie les samedis de 9h00 à 12h00.

- sur le site Internet de la ville : www.lacellesaintcloud.fr, (« rubrique Grands Projets »).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ou adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,

- par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Service Urbanisme, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD. Elles seront annexées au registre tenu à disposition en mairie.

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : plu-enquetepublique@ville-lacellesaintcloud.fr

Les observations et propositions transmises par voie postale, électronique ou reçues par Monsieur le Commissaire-Enquêteur lors des permanences de l'enquête, seront mises en ligne sur le site internet de la ville.

Monsieur Michel FAURE, Directeur administratif et financier d'une communauté de communes retraité, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 8^E avenue Charles de Gaulle, aux jours et horaires suivants :

- **Mardi 27 juin de 8h30 à 12h30**
- **Vendredi 21 juillet de 8h30 à 12h30**
- **Samedi 8 juillet de 9h à 12h**
- **Jeudi 27 juillet de 14h à 17h**

La déclaration de projet sera adoptée en Conseil Municipal, qui approuvera la mise en compatibilité du PLU. La déclaration de projet emportera, alors, approbation des nouvelles dispositions du PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de La Celle Saint-Cloud ainsi que sur le site internet de la mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.